

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Pôle neuchâtelois de la microtechnique

# Bilan intermédiaire réjouissant et projet de construction du nouveau bâtiment

La chancellerie d'Etat communique :

Conformément à la volonté du Conseil d'Etat inscrite dans son programme de législature, le pôle neuchâtelois de la microtechnique d'importance nationale et internationale est en voie de gestation rapide. Reposant sur plusieurs piliers majeurs, dont l'intégration de l'IMT à l'EPFL au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sur sol neuchâtelois, le transfert courant 2008 du Comlab au CSEM et le projet de construction à l'horizon 2012 sur le site de la Maladière du nouveau bâtiment de la microtechnique, il est aujourd'hui en bonne partie réalisé. A mi-chemin, le bilan intermédiaire est donc réjouissant. Un rapport présentant l'état de situation du pôle neuchâtelois de la microtechnique sera présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil lors de sa session des 31 mars et 1er avril 2009.

### Quelques jalons sur la voie du pôle

L'ensemble du pôle de la microtechnique est constitué de quelques étapes importantes déjà réalisées. Ainsi, en janvier 2006, trois des plus grands centres européens de recherche, à savoir le CSEM, le Commissariat à l'énergie atomique Leti de Grenoble et l'Association Fraunhofer en Allemagne ont misé sur le succès du regroupement de leurs compétences en signant un accord de coopération afin de réaliser des projets de recherche communs et de développer des solutions et des produits innovants pour l'industrie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Laboratoire Temps & Fréquence (LTF) a en outre été créé à l'Université de Neuchâtel et, en avril 2007, le Grand Conseil a donné son accord à l'intégration de l'Observatoire cantonal au CSEM. A relever encore à l'été 2007, l'adoption par les Chambres fédérales du projet NanoTera.CH. D'intérêt stratégique, ce programme national de coopération d'envergure est piloté par l'EPFL et regroupe notamment l'Université de Neuchâtel et le CSEM. N'oublions pas la création en 2003 de NEODE, qui traduit la volonté du Conseil d'Etat de centrer le développement économique du canton sur la valorisation des activités de R&D dans les domaines des hautes technologies.

### Positionnement de l'EPFL sur sol neuchâtelois et ambitions

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'IMT est parfaitement intégré à l'EPFL, qui dispose de cinq chaires constituées sur sol neuchâtelois. Les transferts du personnel, représentant environ 120 personnes, et des équipements se sont réalisés dans d'excellentes conditions. En juillet 2009, il est par ailleurs prévu de transférer les activités du professeur

Perriard et de son laboratoire d'actionneurs intégrés de Lausanne à Neuchâtel, ce qui correspondra au déplacement de 18 collaborateurs.

La phase de transition portant jusqu'à l'achèvement du nouveau bâtiment de la microtechnique verra par ailleurs la création de deux nouvelles chaires supplémentaires à l'horizon 2012.

L'EPFL veut également faire de Neuchâtel un pôle fort de la microtechnique, ouvert à de nouvelles technologies et résolument tourné vers l'industrie et l'économie. Son objectif est ainsi à terme de créer 10 à 12 chaires sur sol neuchâtelois en développant l'axe « énergies renouvelables ».

### **Le nouveau bâtiment de la microtechnique**

La condition sine qua non pour la création d'un pôle fort des nano et microtechnologies à Neuchâtel est la construction d'un bâtiment regroupant l'ensemble de la microtechnique EPFL neuchâteloise et son expansion. Le regroupement de l'IMT, le transfert de laboratoires de l'EPFL à Neuchâtel, la cohabitation géographique entre scientifiques de l'IMT de l'EPFL et du CSEM sont en effet des facteurs incontournables pour la réussite de ce pôle.

La réalisation du bâtiment est prévue pour 2012 sur le site de la Maladière. Il comprendra quelque 11.000 m<sup>2</sup> qui accueilleront 10 à 12 chaires de l'EPFL. Les énergies renouvelables étant appelées à devenir l'un des axes forts de la recherche neuchâteloise, ce bâtiment se voudra emblématique sur le plan énergétique.

Le projet du nouveau bâtiment est extraordinairement ambitieux : il se concrétisera par un partenariat public-privé à hauteur d'un montant estimé entre 65 et 75 millions de francs. L'Etat de Neuchâtel et l'EPFL sont à la recherche de sponsors privés ; de nombreux contacts ont été pris courant 2008 et des pourparlers sont actuellement en cours.

### **Renforcer le potentiel d'innovation du canton de Neuchâtel**

Le pôle de la microtechnique permet ainsi au canton de Neuchâtel d'accroître encore son potentiel d'innovation dès lors qu'il regroupe avec l'EPFL, le CSEM, l'UniNE et la HE-Arc une concentration exceptionnelle de connaissances.

Disposant de compétences scientifiques de pointe en matière d'énergies propres (cleantech), nouvel axe mené par l'EPFL, Neuchâtel est appelé à devenir un pôle de compétences en la matière, mettant en évidence le savoir-faire des instituts de recherche et des entreprises, se profilant ainsi positivement et concrètement dans un secteur d'avenir lié à l'environnement et au développement durable.

- **Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le pôle de la microtechnique est disponible sur [www.ne.ch](http://www.ne.ch), rubrique Grand Conseil < Ordres du jour et rapports < Session des 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2009, lien : <http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&DocId=27928>**

Neuchâtel, le 27 mars 2009